

Conseil de gestion du SCASC (Service commun d'action sociale et culturelle)

1. Présentation du contexte

Le SCASC a pour mission d'accompagner tous les personnels, administratifs, techniques, de bibliothèque, enseignants et enseignants-chercheurs, dans leur vie personnelle et professionnelle en leur permettant de bénéficier de prestations sociales à destination d'eux-mêmes ou de leurs enfants et d'avoir accès à des activités culturelles, sportives et de loisirs à tarif négocié.

le SCASC est administré par un Conseil de gestion piloté par le Président dont le rôle est de proposer la politique d'action sociale et culturelle de l'établissement.

***Statuts du SCASC (délib CA 2021/12/15-12)**

Article 5 - LE CONSEIL DE GESTION DU SCASC

5-1 COMPÉTENCES DU CONSEIL DE GESTION

Le Conseil de gestion du SCASC est un organe consultatif.

Il propose la politique d'action sociale, culturelle et de loisir à l'attention des personnels. Il délibère sur le budget et approuve les comptes ainsi que les évolutions de l'offre de service du SCASC co-construites à l'occasion des groupes de travail.

Il approuve le bilan annuel des activités de l'année écoulée N-1.

5-2 COMPOSITION DU CONSEIL DE GESTION DU SCASC

Membres de droit avec voix délibérative :

- le (la) Président(e) de l'université ou son représentant,
- le (la) directeur(trice),
- le (la) directeur(trice) adjoint(e)

Membres élus avec voix délibérative :

16 Membres élus du Conseil de gestion du SCASC, représentants des personnels bénéficiaires des actions du SCASC d'AMU, au sens de l'article 3 des présents statuts.

Membres nommés avec voix délibérative parmi les élus représentés dans les instances de l'établissement :

- un membre élu des personnels au Conseil d'administration désigné par cette instance,
- **un membre élu des personnels à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,**
- un représentant titulaire de chaque organisation syndicale des personnels siégeant au Comité technique, désigné par chaque organisation.

2. Proposition soumise à la CFVU

- Désignation d'un représentant élu à la CFVU dans les collèges A et B, au sein **du conseil de gestion du SCASC**

Nom du candidat transmis à la DIRFOR :

ENSEIGNANT-CHERCHEUR

Alexandrine BERTAUD
